

Avant-propos

A propos de Fraternité...

A propos de Fraternité, on pourrait évoquer celle qui, associée à la Liberté et l'Egalité, s'inscrit au fronton de nos monuments publics. Mais en trouve-t-on trace dans nos monuments publics ? A la barre de nos Tribunaux, aux guichets des Préfectures ? Pas vraiment...

Au Parlement peut-être, et dans les lois votées par nos représentants élus ? Voyons voir :

Les lois sur l'immigration, les projets de loi concernant la délinquance des mineurs peuvent difficilement passer pour des modèles de pensée fraternelle. Si l'on fait un détour par les commissariats, la maxime républicaine n'est pas appliquée de façon très visible... Je ne sais comment ça se passe chez vous, mais à Marseille, les mineurs se plaignent volontiers d'un traitement peu fraternel durant les temps de garde-à-vue. Mais, s'agissant de délinquance, gardons nous de généraliser : les 600 (selon la presse) voyous corses armés jusqu'aux dents qui ont paradé dans les postes de télé, ont eu plus de chance, puisqu'il paraît qu'"on" va négocier avec eux. Il faut croire qu'un voleur de cyclos est plus dangereux pour la République qu'un poseur de bombes. Pas de traces, ni dans un cas ni dans l'autre de Fraternité républicaine en tout cela...

On pourrait évoquer aussi la Fraternité des armes, celle qui resserre les liens des individus qui éliminent leurs semblables au nom d'une bonne cause. Mais s'agissant d'assassinats en réunion, j'ai du mal à penser que le mot Fraternité convienne bien à ce qui n'est que complicité.

Il me plâirait de discourir sur la Fraternité, entre les opprimés née de la lutte contre leur oppresseur commun. Mais il faudrait le talent de Marat, ou du Sous-Commandant Marcos pour cela, et s'immerger dans la jungle de l'Histoire ou dans la jungle Lacandone du Sud-Est mexicain...

Et l'on peut aussi parler de tout cela à la fois en racontant une histoire de fraternité naturelle :

Il était une fois deux frères unis par les liens les plus forts que la fraternité de sang puisse créer : ceux de la gémellité.

Forcément, ils se ressemblaient comme deux gouttes d'eau, comme deux codes civils, comme deux oeufs d'un même panier. Ils vécurent ensemble jusqu'à l'adolescence les mêmes histoires de famille, les mêmes bancs d'école. C'est bien simple, dans le quartier leur nom de code, indifférencié, était "jumeau", au singulier. Qu'il soit l'un, qu'il soit l'autre, les copains l'appelaient "jumeau". Un seul surnom pour deux individus.

Ils ont probablement joué aux gendarmes et aux voleurs, endossant chacun leur tour l'uniforme des uns et les dépouilles des autres. C'est vers 15 ans qu'ils ont assumé un rôle fixe et quasiment définitif.

Jumeau n° 1 eut les honneurs de la justice des mineurs, d'auto-radios volés en recel de cyclos, et d'éducateurs en psychologues.

Jumeau n° 2 y échappa, non que son comportement fût absolument exemplaire, mais sans doute sut-il se contenir dans les normes admises de déviance légère.

Jumeau n° 1 fit les 400 coups. Il consumma un échec scolaire massif, en redemanda, échouant même dans les formations proposées par la P.J.J., c'est dire s'il était en échec... Il réussit pourtant fort bien dans la rue, sous le pseudo de "Jumeau" et acquit rapidement toutes les ficelles du métier de Brancheur-de-fils-de-démarreur, d'Ouvreur-de-véhicule-automobiles-appartenant-à-autrui, de Tireur-de-portefeuille-des-poches-béantes-des-passants, de Violeur-de-domicile-particulièrement-vulnérable-en-rai-son-de-la-déficience-de-ses-huis.

Jumeau n° 2 suivit une scolarité plus assidue, pas brillante, mais sérieuse. De ces scolarités qui vous mènent un garçon jusqu'à un BEP puis à un BAC pro, puis à un BTS, à 25 ans, l'âge du R.M.I. Tout ça sous le pseudo de "Jumeau".

Les deux frères virent leurs liens se relâcher un peu, mais pas au point de briser leur identité commune.

Les choses se gâtèrent lorsque la réputation de Jumeau n° 1 atteignit les oreilles de la Police qui décida que ça suffisait, non mais ! qu'il fallait sévir. Les forces de l'ordre débarquèrent ainsi régulièrement au domicile familial, embarquèrent non moins régulièrement Jumeau n° 2 qui s'y trouvait toujours, échangèrent en cours de garde à vue le n° 2 pour le n° 1, venu à la rescousse dès qu'il avait appris l'injuste avanie subie par son frère.

Jumeau n° 2 encaissa tout cela un certain temps sans trop de récriminations, mais gêné de rater de plus en plus de cours à son lycée en raison de ses arrestations. Il essayait bien, lors des nombreux "tapissages" auxquels il participa dans les commissariats, de prendre l'air angélique de l'innocent parfait, mais rien à faire, il était toujours reconnu formellement, jusqu'à ce que Jumeau n° 1 vienne le délivrer.

Jumeau n° 2 changea sa coupe de cheveux, mais on prit ça pour une ruse du n° 1, tenta de porter des lentilles cornéennes colorées, mais il attrapa une conjonctivite, s'habilla comme son père, mais ses copains se moquèrent de lui... Rien n'y fit. Il était en passe de se résigner à porter le fardeau des incartades de son frère toute sa vie quand le Hasard vint à son secours...

Il advint que, préoccupé par une nouvelle convocation au commissariat, il roula, sur son cyclo en règle, trop vite pour un virage trop courbe. La chute le laissa sans conscience sur le bord de la route jusqu'à l'arrivée des pompiers. Plus de peur que de malheur, il s'en tira avec un traumatisme crânien sans gravité (il portait bien sûr son casque) et une balafre lui rayant la joue droite profondément. On lui proposa de faire disparaître la trace, il refusa la chirurgie esthétique. On lui conseilla d'éviter l'exposition au soleil, ils se rendit deux fois plus souvent que de coutume à la plage. Il obtint ce qu'il voulait.

Dans le quartier l'assentiment commun changea son pseudo en "Jumeau balafré". Il ne fut plus interpellé à la place de son frère, put lui rendre visite en détention sans crainte d'être retenu à la sortie, il ne manqua plus un cours de son lycée professionnel.

Son succès auprès des filles diminua peut-être un peu. Mais il se dit que c'était là le prix à payer pour assumer sans rancoeur et durant toute sa vie des liens fraternels qui, sans cela, auraient fini par devenir pesants...

Une société qui ne laisse subsister de la notion de fraternité que des liens qui résultent de l'identité des père et mère est mûre pour instaurer dans ses lois l'ignoble préférence nationale.

Finalement, Jumeau n° 1, après quelques séjours en tôle, devint boulanger et se laissa pousser la barbe.

Patrick Véron
Juge des Enfants à Marseille